

La séance est ouverte à 18h12 sous la présidence de M. Olivier DEROUIN, Proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les 18 membres présents et excuse les membres absents.

**Secrétariat de séance :**

M. HAD assure le secrétariat de séance.

**ORDRE du JOUR :**

**1 – Organisation et activités pédagogiques et éducatives :**

- Rentrée 2023 : prévision des effectifs
- Programme de la Psy-EN

*Information*

*Information*

**2 – Gestion matérielle et financière :**

- Contrats et conventions
- Budget 2023
- Délégation de signature
- Restitution RCBC

*Décision*

*Décision*

*Décision*

*Information*

**3 – Questions diverses**

**Adoption du PV du précédent CA :**

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal du précédent conseil d'administration du 14 novembre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**Vote :**            Votants : 18            Pour : 18    contre : 0            abstention : 0

## I – ORGANISATION ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

### ❖ RENTREE 2023 – PRÉVISION DES EFFECTIFS

M. le proviseur présente les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée 2023 avec 690 élèves dont :

- 209 élèves en 2<sup>nd</sup>e ;
- 200 élèves en 1<sup>ère</sup> ;
- 211 élèves en terminale ;
- 40 étudiants en BTS 1 ;
- 30 élèves en BTS 2 ;

M. DEROUIN informe les membres du conseil d'administration que le rectorat de LIMOGES propose l'ouverture d'un groupe de 24 étudiants en BTS.

Il indique que le rectorat lui a adressé un courrier l'informant de la fermeture de la Mention Complémentaire AG2S à cause du manque de candidats.

M. DUCHIER intervient par rapport aux prévisions d'effectifs de 2<sup>nd</sup>e qui laissent pressentir 6 classes à 35 élèves.

M<sup>me</sup> VEDRENNE précise que l'ouverture de classes de BTS à LIMOGES concurrence nos BTS ce qui peut expliquer en partie la baisse de nos effectifs.

M. GAS souhaiterait que l'on conserve la possibilité de dédoubler les classes de BTS si le nombre d'étudiants par classe est supérieur à 24.

M. DEROUIN rappelle qu'au 1<sup>er</sup> trimestre de cette année l'établissement a perdu beaucoup d'étudiants particulièrement en 2<sup>ème</sup> année puisque l'on arrive à 13 étudiants en NDRC.

M. GAS répond que le rectorat a autorisé l'établissement à avoir des classes à 35 étudiants ce qui a entraîné de gros investissements qui ne sont plus adaptés aujourd'hui.

L'objectif de l'équipe est d'atteindre une stabilité des effectifs.

### ❖ PROGRAMME DE LA PSY-EN

Le Proviseur rappelle les missions des Psy-EN et présente son programme ([Cf. ANNEXE 1](#)).

Celui-ci est soumis au vote

**Vote :**            Votants : 18            Pour : 18    contre : 0            abstention : 0

## II – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

### ❖ CONTRATS ET CONVENTIONS

M. DUPLESSIS, gestionnaire, présente 2 propositions de contrats pour l'entretien et la maintenance des installations frigorifiques du matériel de cuisine.

Le contrat présenté par l'entreprise *AXIMA RÉFRIGÉRATION* est retenu et adopté à l'unanimité.

**Vote :**            Votants : 18            Pour : 18    contre : 0            abstention : 0

**ACTE N° 2/47 rendu public pour affichage**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) SOUS FORME DE TUTORAT A DISTANCE POUR LES ELEVES INTERNES**

M. DEROUIN présente cette convention .Il s'agit d'un accompagnement de 2 heures avec des moyens informatiques en distanciel.

M<sup>me</sup> GALTIER demande comment a eu lieu l'échange avec l'AFEV.

M. DEROUIN répond qu'il s'agit de la contractualisation de la convention déjà passée avec l'AFEV qui nous a permis de bénéficier d'un service civique pendant 2 mois.

Cette collaboration a pour but de valoriser le cursus des étudiants et la validation de leurs examens.

M. DUCHIER s'interroge sur ce dispositif en distanciel sachant que les enquêtes suite au confinement ont démontrées un manque d'efficacité de ce dernier.

N'étant pas convaincus par ce dispositif, M<sup>me</sup> VEDRENNE et M. DUCHIER proposent d'en faire un bilan en fin d'année.

**Vote :**            Votants : 18            Pour : 15    contre : 0            abstention : 3  
**ACTE N° 2/52 rendu public pour affichage**

## **CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION DES DESSINS SUR LA PAIX**

**Vote :**            Votants : 18            Pour : 18    contre : 0            abstention : 0  
**ACTE N° 2/54 rendu public pour affichage**

**CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ETUDIANTS** qui veulent témoigner de leurs parcours auprès de nos lycéens afin de faire la promotion des études supérieures.

**Vote :**            Votants : 18            Pour : 18    contre : 0            abstention : 0  
**ACTE N° 2/49 rendu public pour affichage**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PARIS DAUPHINE**

M. DEROUIN indique que les professeurs volontaires interviendront en mathématiques.

59 HSE sont prévues pour le financement. Une aide à la recherche de logement pour les étudiants qui intègrent PARIS Dauphine est proposée.

M<sup>me</sup> VEDRENNE souligne que pour le moment un seul élève sur 200 souhaite intégrer ce dispositif ; cela interroge sur la notion d'égalité des chances compte tenu des moyens engagés.

**M<sup>me</sup> BRUN souligne que les étudiants engagés dans ce genre de dispositif le font pour soutenir des élèves souhaitant intégrer des grandes écoles et dans un souci d'égalité des chances.**

M. DEROUIN rappelle que l'établissement est souvent sollicité pour la mise en place de dispositifs avec des partenaires extérieurs comme celui de la légion d'honneur.

Le dispositif PARIS Dauphine a été proposé à 4 établissements sur le département de la Creuse, 2 ayant accepté d'y participer

**Vote :**            Votants : 18            Pour : 15    contre : 0            abstention : 3  
**ACTE N° 2/46 rendu public pour affichage**

## **CONTRAT DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN DU PARC PHOTOCOPIEURS RISO**

Le chef d'établissement informe les membres du CA que le contrat d'entretien du parc des photocopieurs arrive à échéance et souhaite présenter une proposition faite par RISO, notre prestataire actuel.

Il présente le tableau des tarifs. ([Cf. ANNEXE 2](#)).

Le contrat proposé court sur une durée de 6 ans et comprend : 4 gros copieurs RISO et 11 imprimantes KIOCERA.

3 imprimantes sous utilisées (*moins de 200 copies par an*) sont retirées du contrat, ce qui permet d'économiser 1 107 € HT.

Il rajoute qu'étant donné que l'établissement est labélisé E3D, la société RISO nous offre un chèque de 3 500€ fléchés sur le développement durable.

M<sup>me</sup> GALTIER demande comment la Psy-EN pourra imprimer ses documents si son imprimante est supprimée ?

Le proviseur répond qu'elle pourra imprimer ses documents depuis son ordinateur qui sera relié à **l'imprimante de l'AS scolaire**.

Elle pourra aussi utiliser une clé USB et imprimer les documents comme elle le souhaite.

**Vote :** Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 abstention : 0

**ACTE N° 2/55 rendu public pour affichage**

## ❖ BUDGET 2023

M. DUPLESSIS, gestionnaire, présente les grandes lignes du budget de l'établissement.

Il rappelle que la construction du budget obéit à plusieurs principes fondamentaux :

- le principe d'**unité** : le budget englobe la totalité des charges et des produits de l'établissement ;
- le principe d'**universalité** : le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges ;
- le principe d'**annualité** : l'année budgétaire et l'exercice comptable commencent le 1<sup>er</sup> janvier et s'achèvent le 31 décembre ;
- le principe de **spécialité** : les crédits ouverts au budget de chaque service ne peuvent être affectés à d'autres services ;
- le principe d'**équilibre** : tout budget doit être présenté en équilibre.  
Lorsque la dotation globale de fonctionnement ne permet pas de l'atteindre, le recours au fonds de roulement de l'établissement est nécessaire ;
- le principe de la **sincérité** : les recettes et les dépenses de l'établissement doivent être évaluées de façon sincère.

**19h03, M. CASTAN s'excuse et quitte le CA : le total des membres présents passe à 17.**

M. DUPLESSIS présente l'architecture du budget de l'établissement qui se compose de :

- AP, activités pédagogiques ;
- VE, vie de l'élève ;
- ALO, administration et logistique.

Il précise que la Région a décidé de baisser le taux de reversement FARPI de 22.5% à 18.5% permettant d'augmenter les crédits pour l'achat des denrées.

La dotation de fonctionnement s'élève à 225 261.00 €.

**M<sup>me</sup> GALTIER demande des précisions quant aux 32 069.00 € correspondant au différentiel entre la DGF 2022 et la DGF 2023.**

**M. DUPLESSIS précise que l'augmentation de la DGF 2023 par rapport à celle de 2022 de 32 069.00 € correspond grosso modo à ce qui avait été prélevé pour équilibrer le budget 2022, sans que soit intégré le coût du réseau de chaleur de plus de 45 000.00 € en 2021.**

Elle augmente de 32 069.00 € ce qui correspond au différentiel entre la DGF 2022 et la DGF 2023 qui a été prélevé sur les fonds propres de l'établissement afin de régler la facture de l'entretien du réseau de chaleur.

M. DUPLESSIS précise que pour que l'établissement puisse fonctionner correctement, il faudrait que la région abonde ce budget d'au moins 90 000.00 €.

A ce jour, le déficit inscrit pour 2023 s'élève à 43 900 .00 € ce qui ne suffit pas pour couvrir les dépenses mais le chef d'établissement souhaite préserver une « autonomie » en jours de fonds de roulement de 10 jours.

## ❖ SERVICES GÉNÉRAUX

La part de DGF pour le service AP est de 31 452.00 €. M. DEROUIN a souhaité préserver l'AP.

## ❖ VIE DE L'ÉLÈVE

Les recettes s'élèvent à 35 340,80€

Les dépenses, représentent 35 340,80€ dont 1 000.00 € pour l'infirmerie (sur la DGF)

## ❖ ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

La DGF prévoit 192 809.00 €.

L'ensemble des recettes ALO s'élève à 210 849€ ; les dépenses s'élèvent à 255 101,86€.

Sur le coût de l'entretien du réseau de chaleur, M. DEROUIN rappelle qu'un courrier a été adressé à la Région demandant des explications sur son revirement concernant la prise en charge de la facture de l'entretien du réseau de chaleur.

De même il indique que son prédécesseur avait reçu l'assurance que la Région allait prendre à sa charge cette facture.

M. DEROUIN précise que suite à la réunion qui s'est déroulée ce jeudi 08 décembre 2022 dans l'établissement en présence des responsables mandatés par la région, ces derniers ont reconnu que le coût de l'entretien du réseau de chaleur n'a pas été pris en compte par la région. Ils ont annoncé qu'un rattrapage au titre de l'année 2022 sera versé à l'établissement.

Certains membres du conseil d'administration ont exprimé leur étonnement et espèrent que la Région tienne ses engagements.

M<sup>me</sup> GALTIER demande si la Région allait s'engager sur l'exercice 2024 ?

M. DEROUIN regrette l'absence des représentants de la Région au CA pour apporter une réponse à cette question.

M. DUCHIER fait remarquer que puisque la Région a pris en charge la facture de l'entretien du réseau de chaleur pour 2021, il est étonnant de constater que cette dernière n'a pas été en mesure d'anticiper cette charge pour les années suivantes, malgré un engagement écrit.

M. DEROUIN répond qu'aujourd'hui, la Région a présenté ses excuses et a promis un rattrapage pour 2022 et 2023.

M<sup>me</sup> DELABESSE s'interroge sur le crédit qui peut être accordé aux derniers engagements de la région.

M. GAS souhaite savoir si le montant de cette somme sera en euros constant?

M. DUPLESSIS lui répond que se sera sur la facturation réelle.

**M<sup>me</sup> GALTIER fait remarquer une baisse globale des crédits alloués au CDI de 350.00 €** malgré les efforts consentis dans la rationalisation des dépenses. M. DUPLESSIS répond que les crédits ont été ajustés au regard des abonnements effectifs.

M<sup>me</sup> VEDRENNE remarque que le maintien des crédits à l'euro constant ne tient pas compte de l'inflation actuelle, que les crédits auraient dû être revalorisés.

M. DUCHIER remarque que la Région réduit de plus en plus la DGF des établissements, ce qui entraîne l'abstention des élus lors du vote du budget.

M<sup>me</sup> VEDRENNE présente au nom des élus enseignants une motion et la lit à l'ensemble du conseil d'administration.

Monsieur DEROUIN soumet au vote le budget :

**Vote :**            Votants : 17            Pour : 6            contre : 8            abstention : 3

**Le budget primitif 2023 est rejeté**

## ❖ DELEGATION DE SIGNATURE

Le conseil d'administration vote à l'unanimité la délégation de signature au chef d'établissement pour la signature des marchés de l'exercice 2023.

**Vote :**            Votants : 17            Pour : 17            contre : 0            abstention : 0

**ACTE N° 2/51 rendu public pour affichage**

## ❖ RESTITUTION RCBC

M. DUPLESSIS présente à titre informatif le tableau RCBC.

### III - QUESTIONS DIVERSES

#### 1°) **Avancement des travaux du bâtiment B :**

Les travaux de mise en conformité accessibilité aux personnes handicapées sont au ralenti du fait de la cessation de paiement de l'entreprise TEKNISOLS qui avait été retenue pour effectuer des travaux de réfection des sols et des carrelages.

Un appel d'offre a été lancé et les délais de consultation et entreprise retenue nous conduisent à une reprise des travaux sur les sanitaires à l'horizon mars / avril 2023 si une entreprise répond au nouvel appel d'offre.

Les entreprises sont également « bloquées » par les délais de livraison de la matière première. C'est le cas pour le « fenestrier » qui doit opérer le changement de plusieurs portes du RDC du Bâtiment A ou de l'entreprise qui doit installer les tables en salles de sciences - 2 en sciences physiques et une en SVT - sur les derniers plans connus à ce jour.

#### 2°) **Le BAR et le tutorat entre pairs :**

Deux collègues, M<sup>me</sup> ARNOULD et M<sup>me</sup> TRON complètent leur sous service par des heures dans le dispositif du bureau d'aide rapide. Cependant, contrairement à l'an passé, le Proviseur ne dispose plus d'HSE pour financer les professeurs qui souhaiteraient intervenir dans le dispositif BAR.

Le tutorat entre pairs est activé et supervisé par M. HAD. 12 tuteurs se sont signalés auprès de M. HAD pour 13 demandeurs. Un seul retour de la part d'un enseignant pour les élèves internes qui seraient pré-sentis pour un tutorat en ligne avec l'association AFEV à raison de deux séances par semaine conduite par un étudiant en utilisant les moyens électroniques.

A noter que le Proviseur dispose d'une enveloppe de 10 HSE pour aider une élève allophone mais cette aide tarde à se mettre en place.

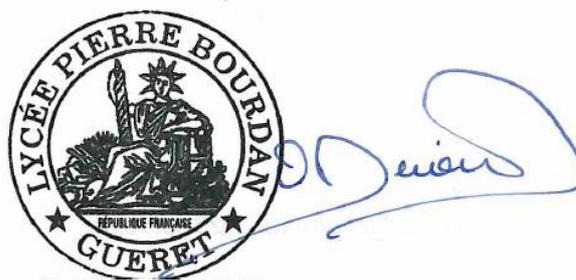
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

Le secrétaire de séance



M. Mustapha HAD

Le Président,



M. Olivier DEROUIN

# ANNEXES

**ANNEXE N° 1 : PROGRAMME DE LA PSY-EN**

<https://acrobat.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:b33fe5b3-7f79-3436-8966-866119320f7a>

**ANNEXE N°2 : CONTRAT DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN DU PARC PHOTOCOPIEURS RISO**

<https://acrobat.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:3521313e-9295-3b45-a303-27e580d211cd>